

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 252-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.947

Déposée le: 22.09.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Amstutz (Corgémont, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction:
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Compléter le réseau des pistes ou bandes cyclables dans le Jura bernois

En vertu de l'article 45 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, 732.11), le Conseil-exécutif complète le plan sectoriel cantonal pour le trafic cycliste, qui fixe les itinéraires cyclables servant de réseau cantonal pour le trafic cycliste quotidien et de loisirs.

Afin d'assurer la sécurité des cyclistes, de favoriser la mobilité douce et de participer au développement touristique du Jura bernois, le Conseil-exécutif est chargé de réaliser le plus rapidement possible

- un réseau de bandes cyclables sur le Plateau de Diesse ;
- une bande cyclable reliant Lamboing à Orvin, Frinvilier et Evillard.

Développement

Il est réjouissant de constater que, selon toute probabilité, un des derniers tronçons routiers propices à l'aménagement d'une bande cyclable sur le territoire d'une communauté scolaire secondaire dans le Jura bernois sera réalisé en 2019 entre Cormoret et Villeret.

Si, pour les vallées du Jura bernois, les aménagements pour les cyclistes sont réalisés de manière satisfaisante, le Plateau de Diesse reste quant à lui l'une des régions les moins bien équipées dans ce domaine. Une communauté scolaire comprenant toutes les classes primaires existe depuis 1974. Elle comprend plus de 200 élèves de sept à douze ans, les élèves secondaires fréquentant l'école à La Neuveville.

Le relief de ce plateau se prête admirablement à la pratique du vélo. Or, la plupart des routes sont étroites et sinueuses, donc mal adaptées pour les cyclistes. Le tronçon reliant Nods à Diesse est particulièrement dangereux puisque son tracé est sinueux.

Il me paraît important de créer des conditions favorisant le déplacement des écoliers à vélo, du moins durant la belle saison.

Les communes concernées font toutes partie du Parc Chasseral. L'attrait touristique de cette région est indéniable et la réalisation de liaisons favorisant la mobilité douce ne feraient que l'accroître. L'hôtel familial de la Montagne de Douanne est idéalement situé sur les hauteurs du lac de Bienne, dans un environnement verdoyant et calme, et offre un potentiel d'hébergement intéressant.

Les conditions de circulation lors de la traversée de Bienne sont dissuasives pour plus d'un automobiliste. Ces dernières années, la circulation a donc fortement augmenté sur le tronçon Lamboing - Orvin - Evilard et Lamboing - Orvin – Frinvilier, et ces routes sont devenues de véritables axes de transit où les vitesses prescrites sont mal respectées, avec tout ce que cela suppose de dangers pour les adeptes de la petite reine.